

**RESOLUTION DU COMITE EXECUTIF DE LA FIA EN FAVEUR DE LA GREVE DE SAG-AFTRA
CONCERNANT LES MEDIAS INTERACTIFS (JEUX VIDEO)**

CONSIDÉRANT qu'après plus d'un an et demi de négociations, les plus grandes sociétés de jeux vidéo interactifs ont refusé d'accepter des protections essentielles relatives à l'intelligence artificielle (IA) réclamées par SAG-AFTRA au nom de ses artistes-interprètes représentés, ce qui a incité le syndicat à se mettre en grève le 26 juillet 2024 ; et

CONSIDÉRANT que les artistes-interprètes du secteur des jeux vidéo ont connu des préoccupations croissantes concernant l'utilisation de technologies et d'outils d'IA, qui constituent une menace existentielle pour les moyens de subsistance des artistes-interprètes en reproduisant leurs voix, leurs ressemblances et leurs performances sans consentement ni compensation adéquats, ce qui entraîne de graves problèmes de déplacement d'emplois, de dégradation des salaires et d'atteinte à la créativité humaine ; et

CONSIDÉRANT que les membres de la SAG-AFTRA recherchent fermement une protection contre l'IA, des augmentations de salaire raisonnables suivant l'inflation et une amélioration de la sécurité et des conditions de travail pour tous les artistes-interprètes impliqués dans la voix off, la capture de mouvements et d'autres formes de performance numérique dans la production de jeux vidéo ;

CONSIDÉRANT que la grève vise les principaux employeurs du secteur des jeux vidéo - Activision/Blizzard, Disney, Electronic Arts, Warner Bros., Take 2, Insomniac Games et Riot Games, entre autres - soulignant la nécessité pour le secteur des jeux d'adopter des pratiques de travail équitables et de sauvegarder les droits professionnels et personnels des artistes-interprètes à l'échelle mondiale ;

CONSIDÉRANT que plus de quatre-vingt-dix jeux vidéo ont signé l'accord intérimaire et l'accord indépendant à budget progressif du syndicat, qui contiennent tous deux les protections, y compris en ce qui concerne l'IA, que le syndicat a réclamées, démontrant ainsi que ces protections sont raisonnables et n'entravent en rien la capacité de l'employeur à produire ses jeux ;

IL EST RÉSOLU que la FIA et ses affiliés expriment leur soutien indéfectible à la SAG-AFTRA et à ses membres dans leur lutte contre l'exploitation des entreprises, l'utilisation incontrôlée de l'IA et leur combat sur un plan plus large pour des salaires équitables, des conditions de travail raisonnables, ainsi que la protection des droits des artistes-interprètes et de leurs contributions créatives à l'industrie du jeu vidéo ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FIA et ses syndicats membres dans le monde entier continueront à faire preuve de solidarité avec SAG-AFTRA, offrant tout le soutien légalement autorisé aussi longtemps que nécessaire pour garantir l'intégrité et les droits des artistes-interprètes, et pour dissuader toute tentative des sociétés de jeux vidéo de contourner les termes de la grève en cherchant à engager des talents en dehors des accords syndicaux.